

CHAMPIONNAT 2026



Numéro :

Déclaration carburant CFM

Rayez les mentions inutiles

Type 1 : Essence : conformément à l'Article 252-9.1 FFSA (dont SP95/98/essence de compétition)

Course :

Type 2 : Essence : Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30% (dont E85)

Date :

Type3 : Autres Essence : jusqu'à 30% d'éthanol

Signature :

Type4 : Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2 FFSA

Type 5 : Autre carburant (à préciser)



A remettre aux vérifications technique préliminaires

CHAMPIONNAT 2026



Numéro :

Déclaration carburant CFM

Rayez les mentions inutiles

Type 1 : Essence : conformément à l'Article 252-9.1 FFSA (dont SP95/98/essence de compétition)

Course :

Type 2 : Essence : Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30% (dont E85)

Date :

Type3 : Autres Essence : jusqu'à 30% d'éthanol

Signature :

Type4 : Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2 FFSA

Type 5 : Autre carburant (à préciser)



A remettre aux vérifications technique préliminaires